Madame le Maire ouvre la séance, s’assure du respect du quorum, communique à ses collègues les **pouvoirs donnés par les conseillers municipaux empêchés** :

**Mme GRESSIN (procuration à M. GRESSET)**

**M. DUVAL (procuration à M. ADAM)**

**Mme MARTIN (procuration à M. TASSEZ)**

**M. DEROTTELEUR (procuration à Mme BOUVARD)**

**Mme LEDIEU (procuration à Mme RENIER)**

**Mme KEMPF (procuration à Mme JUBLOT-DERDINGER)**

**Mme PROVENDIER (procuration à M. TURPIN)**

Madame le Maire transmet les **excuses** de **Mme MALLET – M. AUTISSIER et M THOR.**

-

**Monsieur PEREIRA** est désigné en qualité de secrétaire de séance.

-

Le Conseil municipal approuve à l’unanimité des membres présents et représentés le **procès-verbal de la séance du 27 Septembre 2018**, sans observation.

-

**> Plans de financement de travaux d’éclairage public réalisés par le Syndicat d’Energie du Cher**

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal approuve à l’unanimité des membres présents et représentés les plans de financement suivants des travaux d’éclairage public à réaliser par le Syndicat d’Energie du Cher :

– Déplacement d’un candélabre ZAC du Guidonpour un coût hors taxe de travaux de 1 909,66 € avec un reste à charge pour la commune de 954,83 € soit 50 % de la dépense.

Madame le Maire précise que le candélabre en question gêne l’accès à une entreprise.

***–*** Rénovation éclairage public suite à une panne sur deux luminaires Ruelle des Passes pour un coût hors taxe de travaux de 1 713,42 € avec un reste à charge pour la commune de 514,03 €, soit 30 % de la dépense dans le cadre du plan REVE.

**> Boucle intercommunale empruntant des chemins communaux et ruraux sur le territoire de la Commune**

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal approuve à l’unanimité des membres présents et représentés :

- accepte l’inscription dans le tracé de la boucle intercommunale Aubigny-sur-Nère/Oizon, des voies communales et chemins ruraux matérialisées au plan présenté

-acceptele balisage de cette boucle définie par l’Office de Tourisme Sauldre et Sologne

- s’engage à ne pas aliéner tout ou partie des itinéraires concernés ou, à défaut, à en maintenir une continuité ainsi qu’à conserver leur caractère public et ouvert

- s’engage à maintenir les circuits ouverts dans un état d’entretien satisfaisant

Monsieur TURPIN précise que l’ensemble des chemins situés sur le territoire communal est en bon état, à l’exception d’une petite partie qui fera l’objet d’une intervention pour entretien.

Madame le Maire rappelle que le balisage a été réalisé par Madame PEREIRA et Monsieur et Madame Raymond LOUIS, de manière bénévole pour le compte de la Communauté de Communes.

**> Rapport d’activités 2017 de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne**

Madame le Maire indique qu’il s’agit d’une obligation réglementaire de présenter les activités de l’exercice écoulé aux conseils municipaux des communes membres. Elle rappelle qu’elle a pris la présidence en février 2017.

Madame RENIER explique que la CDC a procédé en 2017 aux recrutements nécessaires à son fonctionnement. En effet, la personne qui assurait les fonctions de direction des services est partie, il n’y avait plus d’ambassadeur de tri ni de technicien d’environnement et il n’existait pas encore de poste de chargé de mission développement économique.

Madame le Maire rappelle ensuite les taux d’imposition :

- taxe d’habitation : 2,46 %

- taxe foncière bâtie : 1,53 %

- taxe foncière non bâtie : 3,78 %

- C.F.E : 2,54 %

ce qui représente un produit pour la Communauté de Communes de 770 176 €.

Au cours de l’année 2017, les actions réalisées par la Communauté de Communes dans le domaine de l’aménagement du territoire, sont :

- installation et mise en service 4 bornes de rechargement pour véhicules électriques (Ennordres, Ménétréol/Sauldre, Brinon/Sauldre et Aubigny) avec une participation financière intercommunale de 800 €/borne.

- démarrage du déploiement du très haut débit, le conventionnement a eu lieu en octobre 2016 et la CDC a versé un montant de 174 000 € sur l’opération.

Madame le Maire précise qu’à l’occasion d’une réunion s’étant déroulée cette semaine, il a été annoncé une fin de travaux troisième trimestre 2019 et non fin 2018 comme annoncé au départ. Madame le Maire indique que le retard serait dû notamment à des problèmes rencontrés dans l’alimentation en câble, dans le recrutement de personnel et également dans l’approvisionnement en shelters.

Au niveau du développement économique, la compétence relève de la Communauté de Communes depuis le 1er janvier 2017. Le transfert des zones d’activités économiques a donc été effectué (les Aubépins à Argent, Gorgeot, le Guidon et le Champ des Tailles à Aubigny, les Pâtureaux à Oizon). La viabilisation du Champ des Tailles a été lancée pour un coût de 636 000 € HT sur lequel la Communauté de Communes a reçu un fond de concours de la commune d’Aubigny, une aide du Département et une subvention au titre de la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux (DETR). La Communauté de Communes a participé au Forum des entreprises de Sologne. Elle a également institué un règlement d’intervention pour l’aide à l’immobilier d’entreprise : sous certaines conditions, la CDC verse une aide de 10 % du montant HT des dépenses éligibles avec un plafonnement fixé à 20 000 €. La CDC a adhéré au réseau des développeurs via Dévu’Up, l’agence de développement économique régionale.

Dans le domaine de l’environnement, la CDC a voté une augmentation de la Redevance d’Enlèvement des Ordures Ménagères de 5 % pour permettre de couvrir le budget. 15 composteurs ont été vendus. Madame le Maire explique qu’à la fin de l’année 2017, il a été étudié le réaménagement de la déchèterie. Un terrain est recherché éloigné des habitations, facilement accessible pour les camions, bien situé (hors virages…), plutôt situé au Nord de la Communauté de Communes pour tenir compte des flux de population utilisant la déchèterie.

Pour ce qui concerne le SPANC, 31 contrôles de conception et implantation ont été réalisés, 35 contrôles de bonne réalisation et 77 diagnostics initiaux ou dans le cadre d’une vente, soit 143 contrôles au total. Au vu de la nette augmentation des prix demandés par le prestataire chargé de ces contrôles, une réflexion sera menée pour une reprise de ces contrôles en régie.

Parmi les Services à la population, la CDC a acquis un véhicule électrique pour l’animatrice du Relais Assistantes Maternelles, elle a créé un livret « Services à la population », un livret « Accueil de loisirs ». Au niveau jeunesse, il a été organisé une journée inter-centres en Juillet et une sortie « jeux en fête » au Centre des Congrès de Vierzon en décembre.

Dans le cadre de sa compétence tourisme, la CDC a procédé à l’entretien des Sentes Verte et Bleue, elle a subventionné l’Office de Tourisme Intercommunal à hauteur de 118 000 €, subvention à laquelle il convient d’ajouter le montant de la taxe de séjour (environ 20 000 €). L’activité estivale a enregistré une baisse de fréquentation en raison des conditions météorologiques. Il est étudié l’achat de bateaux supplémentaires pour amortir le coût du personnel.

La Communauté de Communes a créé en 2017 la saison culturelle que vous pouvez voir tout au long de cette année 2018. Un nouveau logo a été créé pour la CDC.

En 2017, trois nouvelles communes ont adhéré au service intercommunal de l’Urbanisme : Clémont, Blancafort et Presly. Les communes adhérant au service sont : Aubigny/Nère, Argent/Sauldre, Blancafort, Brinon/Sauldre, Ivoy le Pré, la Chapelle d’Angillon, Méry es Bois, Oizon, Presly et Sainte-Montaine. 473 dossiers ont été traités sur l’année pour l’ensemble de ces communes.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d’activités 2017.

**> Modification des statuts de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne**

Madame le Maire indique qu’il s’agit d’ajouter aux compétences détenues par la Communauté de Communes la compétence obligatoire suivante : *Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations GEMAPI*. Cela recouvre : l’aménagement d’un bassin ou d’une fraction de bassin hydrographique - l’entretien et l’aménagement d’un cours d’eau, canal, lac ou plan d’eau, y compris les accès à ce cours d’eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d’eau – la défense contre les inondations et contre la mer – la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

La communauté de communes se substitue aux communes et les statuts doivent être modifiés, ce qui implique que chaque commune membre vote cette modification.

Madame le Maire ajoute que la Communauté de Communes a choisi une compétence facultative : *l’animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.*

Madame RENIER indique que les syndicats intercommunaux chargés de la gestion des cours d’eau et des bassins versants vont poursuivre leur travail à la demande de la Communauté de Communes et non plus à la demande des communes.

Le Conseil municipal approuve à l’unanimité des membres présents et représentés la modification des statuts de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne pour ajouter les deux compétences présentées.

**> Tarif piscine : animation « circuit training »**

Madame RENIER explique que la modification des rythmes scolaires depuis la rentrée a entraîné des réorganisations d’emplois du temps, notamment pour un animateur intervenant à la fois sur l’accueil de loisirs du mercredi et sur la piscine. En effet, l’amplitude du temps de travail sur la journée ne lui permet plus d’encadrer le cours d’aqua-jogging à la suite de sa journée d’animation à l’accueil du mercredi.

L’équipe de la piscine a proposé de créer une nouvelle activité intitulée « Circuit training » qui se compose de trois ateliers que les adhérents utilisent successivement durant l’heure : exercices de fitness dans l’eau, trampolines, vélos. Deux tarifs sont proposés : un tarif albinien et un tarif non albinien, inférieurs aux tarifs appliqués à l’aquabike.

Madame le Maire précise qu’elle souhaite que les tarifs puissent un jour être harmonisés mais qu’il n’est pas possible de faire peser sur les seuls Albiniens le coût de la piscine sachant qu’ils paient deux fois puisqu’ils règlent leurs impôts et le prix d’entrée. Les personnes extérieures ne paient que le prix d’entrée.

Madame DAUGU confirme sa position quant aux tarifs piscine différenciés pour les Albiniens et les extérieurs. Elle indique qu’il s’agit d’une double peine pour les extérieurs qui ne paient certes pas leurs impôts locaux à Aubigny mais le déplacement et les courses qu’ils effectuent à Aubigny.

Madame le Maire répond que les recettes des commerçants ne diminuent en rien le coût imputé sur les impôts des Albiniens. Elle rappelle que la différenciation de tarifs a été mise en place pour tendre vers le transfert de la piscine à l’intercommunalité.

Madame DAUGU approuve le fait que la piscine devrait être intercommunale mais souhaite l’harmonisation des tarifs pour tous les utilisateurs.

Madame RENIER conclut en indiquant qu’un rapport de la Cour des Comptes préconise une gestion intercommunale des piscines.

Le Conseil municipal fixe, à la majorité des membres présents et représentés (23 voix Pour et 3 Abstentions), le tarif d’abonnement trimestriel aux séances de « circuit training » comme suit :

- tarif Albinien : 80 € pour 10 séances

- tarif non Albinien : 95 € pour 10 séances

**> Réaménagement d’emprunts par la Société France Loire auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations – Garantie d’emprunts**

Madame RENIER explique que, suite à la fusion entre Jacques Cœur Habitat et France Loire, la Société France Loire doit procéder à des travaux de rénovation et le réaménagement d’emprunts permet de dégager une marge de trésorerie. France Loire a procédé au réaménagement de prêts qui étaient garantis par la commune et sollicite la reconduction de la garantie octroyée par la commune sur ces prêts après réaménagement.

Madame le Maire profite de cette délibération pour demander que l’immeuble situé place du Vieux Marché soit restauré avant la prochaine saison touristique. La maison voisine apparaît également en mauvais état.

Madame BUREAU précise que le dossier de réhabilitation de cet immeuble est en cours, la société est en pourparlers avec l’architecte des Bâtiments de France.

Madame RENIER indique que la garantie des prêts réaménagés représente un allongement de la durée de 10 ans et des intérêts supplémentaires pour un montant de 15 677,30 €. L’encours de la dette au 1er janvier 2018 s’élève à 7 720 290,27 €.

Le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés, réitère la garantie accordée par la Commune sur les lignes de prêts n° 1111688, 1311277, 1311157 et 1284959, réaménagées par France Loire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

**> Ouverture d’une autorisation de programme relative à la création du Centre d’Interprétation de l’Auld Alliance**

Madame le Maire propose d’autoriser une ouverture de programme relative à la création du Centre d’Interprétation de l’Auld Alliance pour permettre un début de travaux en début d’année sans attendre le vote du budget. Elle explique qu’il convient, pour les touristes, de raconter l’histoire particulière d’Aubigny liée à l’Auld Alliance. Pour preuve, plus de mille personnes sont venues au château à l’occasion de la Journée du Patrimoine et beaucoup ont demandé des explications sur ce rapport qu’à Aubigny avec les Stuarts. Il est également rappelé que le Musée de la Sorcellerie a fermé ses portes et qu’il est nécessaire de proposer des activités aux touristes sur le territoire.

Madame le Maire indique que la Région accepte de financer cette opération à hauteur de 35 %. Elle ajoute que la Région subventionnera également les deux tranches de travaux du Château à hauteur de 20 %.

Une subvention sera demandée sur le projet de création du Centre d’Interprétation de l’Auld Alliance au titre de la DETR et du Contrat de Ruralité, le dossier devra être déposé avant janvier 2019. C’est la raison pour laquelle l’ouverture de programme est demandée aujourd’hui.

Cette délibération permettra de lancer l’appel d’offres et de s’appuyer sur le résultat de cette consultation pour la demande de subvention à déposer.

Le Comité de pilotage s’est réuni à deux reprises avec la Région, en présence des services de la Direction Culture-Patrimoine et de la Direction du Tourisme. Les participants ont été séduits par le projet présenté. Un premier projet avait été présenté à l’étage mais dans la mesure où la réalisation d’un ascenseur n’est pas envisageable, l’accessibilité du projet au rez-de-chaussée permet de ne priver personne de la visite du centre.

Madame le Maire explique que la scénographie prévue en salle reproduit l’incendie de 1512 puis raconte la reconstruction grâce à Robert Stuart. Une application proposera ensuite aux visiteurs, sous forme de jeu, de se promener dans la ville pour y retrouver des maisons à pans de bois construites après l’incendie.

Madame RENIER indique que les membres du Conseil municipal seront invités à une réunion de présentation du projet par les concepteurs, qui ont réalisé par ailleurs le Musée Marguerite Audoux ou encore la Cité du vin à Bordeaux.

Le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés, approuve l’ouverture d’une autorisation de programme relative à la création du Centre d’Interprétation de l’Auld Alliance de la manière suivante :



Madame le Maire propose, lors de la prochaine séance de conseil municipal, de présenter un point sur les subventions obtenues sur les différents travaux.

**> Décision modificative de crédits n° 4 sur le budget primitif 2018 de la Commune**

Madame le Maire propose une décision modificative de crédits pour acter le montant des crédits de paiement 2018 pour le projet de centre d’interprétation de l’Auld Alliance soit 57 600 €, couvert par l’inscription de la dotation DETR notifiée sur le réfectoire de l’école maternelle du Printemps de 76 726 €. Le solde de crédits, soit 19 126 € permet d’ajuster l’enveloppe réservée pour le remplacement de véhicules pour les services techniques. En effet, deux véhicules ne peuvent plus être présentés au contrôle technique et seront donc remplacés par deux véhicules d’occasion.

Le Conseil municipal approuve à l’unanimité des membres présents et représentés les modifications à effectuer sur le budget primitif 2018 de la Commune, telles que reprises au tableau ci-dessous :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Section/Sens** | **niveau** | **Compte** | **Fonction** | **Objet** | **Décision modificative n°4** |
| **de** | **dépenses** | **Recettes** |
| **vote** | **-** | **+** | **-** | **+** |
|  RI  |  13  |  1341  |  251  |  DETR 2018 - réfectoire à l'école maternelle du printemps  |  -  |  -  |  -  |  76 726,00  |
|  DI  |  23  |  2315  |  33  |  Centre d'interprétation de l'Auld Alliance  |  -  |  57 600,00  |  -  |  -  |
|  DI  |  21  |  2182  |  823  |  Ajustement enveloppe véhicules ST  |  -  |  19 126,00  |  -  |  -  |
| **Total section d'investissement** | - | **76 726,00** | **-** | **76 726,00** |

**> Convention de servitudes ENEDIS**

Monsieur TURPIN indique que la commune a divisé une parcelle communale en cinq lots rue du Capitaine Poupat, derrière la caserne des pompiers. Il convient de desservir ces lots en électricité et les travaux nécessitent la signature d’une convention de servitudes Enedis pour la réalisation d’une canalisation souterraine et l’implantation de bornes de repérage.

Madame le Maire ajoute que des acquéreurs potentiels se sont déjà renseignés sur ces terrains avant même leur mise en vente.

Sur une question de Madame DAUGU, Madame le Maire indique que ce terrain a été acheté sous la mandature de Monsieur ROBLIN, à Monsieur ETIEVE, dans la perspective d’une extension de la caserne des pompiers. Il est précisé que Monsieur ETIEVE est propriétaire du terrain contigü.

Le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés, approuve les termes de la convention à signer avec ENEDIS pour la desserte des lots en électricité et autorise Madame le Maire à signer ladite convention et les documents afférents.

**INFORMATIONS DIVERSES**

1/ Madame le Maire présente un **point de situation sur la vente des parcelles du Lotissement du Moulin des Filles**: 16 terrains sont vendus, 4 sont réservés, 1 est en cours d’acquisition. Il reste par conséquent une seule parcelle disponible.

Madame RENIER ajoute qu’un terrain, situé en face de ce lotissement, est en vente. Elle propose de se rapprocher des propriétaires pour connaître le prix de vente en vue d’y implanter éventuellement une troisième partie du lotissement du Moulin des Filles.

Madame DAUGU souligne qu’il est très intéressant de proposer des lotissements communaux qui rencontrent un vrai succès.

Madame RENIER indique qu’une commune détient une force d’investissement supérieure aux particuliers, ce qui permet de proposer, à superficie égale, un nombre de terrains supérieur en réalisant une voirie interne, alors que les particuliers proposent des terrains plus en longueur avec une densité de construction moins importante.

Madame DAUGU précise que les réalisations par des promoteurs ne sont pas toujours une réussite.

Madame le Maire indique que la parcelle en question, d’une surface de 1ha 38a 60ca, est située dans un secteur identifié au Plan Local d’Urbanisme, dans les orientations d’aménagement et de programmation, pour recevoir en moyenne 13 logements à l’hectare sur l’ensemble de l’opération.

2/ Madame le Maire indique que la manifestation **« Le Berry a du cœur »** a collecté 3,8 tonnes de denrées contre 2,3 tonnes l’année dernière et félicite les organisateurs.

3/ La Foire Exposition a permis le lancement des **macarons et des pâtes créés à base de haricots barangeonnier**. A l’occasion d’une rencontre avec la vice-présidente au tourisme de la Région sur le sujet des Renaissances, Madame le Maire s’est interrogée sur la possibilité d’intégrer la renaissance de légumes au programme des Renaissances en lien avec la mort de Léonard de Vinci. Cette idée a été qualifiée d’intéressante par l’élue de la Région qui est à la fois en charge du tourisme et de l’alimentation.

Madame DAUGU confirme que l’association Isa Groupe était particulièrement heureuse de voir le projet se concrétiser après de longues années, avec le lancement des macarons. Elle explique que des partenariats existent avec des agriculteurs du secteur et même de l’Indre pour disposer de la quantité suffisante de marchandise. Cette année, la quantité de haricots récoltée a permis d’effectuer les transformations, ce qui pourrait aboutir à la création d’une usine de transformation qui fabriquera ces produits à Aubigny et permettra de créer des emplois, ce qui est le principal objectif d’Isa Groupe.

Madame RENIER rappelle que l’idée de départ émane d’Yves FROMION et que le Pays a toujours accompagné Isa Groupe dans ce programme.

Madame DAUGU confirme que l’idée émane d’Yves FROMION il y a dix ans, qu’un gros travail a été effectué par l’Union des Ressources Génétiques du Centre sur le haricot barageonnier, le chou-navet à col vert et la sucrine du Berry. Isa Groupe sera le mainteneur des semences, ce qui nécessite la réalisation d’investissements. Pour ces investissements Isa Groupe a été soutenu par le Pays Sancerre-Sologne, la Région, le Crédit Agricole, et d’autres partenaires privés. Les graines de chou-navet ont été conservées grâce aux jardiniers locaux qui les ont cultivées dans leur jardin, ce qui a permis à l’URGC et l’INRA de travailler sur la sauvegarde de ces graines. Jusqu’ici, il n’est pas possible de les exploiter car les graines ne sont pas encore stables génétiquement. Lorsqu’elles le seront, Isa Groupe sera mainteneur, c’est-à-dire que les graines pourront alors être vendues ou transformées pour développer la production et l’utilisation du chou-navet. A l’origine, le chou-navet était cultivé à Aubigny car il existait les conserveries à Orléans qui produisaient les boîtes de macédoine de légumes composée notamment du chou-navet à col vert d’Aubigny. La consommation de la macédoine ayant baissé, la conserverie d’Orléans a fermé ses portes et la culture du chou-navet a été remplacée par la culture du colza avec les maladies que cela a apporté, ce qui a failli faire disparaître le chou-navet.

Elle indique que Carrefourmarket soutient également Isa Groupe en commercialisant les légumes bio sans prélever de marge financière.

Madame le Maire ajoute qu’il s’agit également d’une belle histoire de transmission avec la Foire Saint-Michel et ses cultivateurs. Elle souligne également le travail des salariés d’Isa Groupe sans lesquels rien ne serait possible.

4/ Madame DORISON rend compte des activités mises en place dans le cadre de la **« Semaine bleue »** dédiée aux seniors :

- la séance de cinéma proposée le lundi a intéressé une cinquantaine de spectateurs,

- les jeux organisés par l’association Micado le mardi avec les enfants de CE2 de l’école des Grands Jardins, ont été appréciés

- une trentaine de personnes a assisté à la conférence présentée le mercredi par le Docteur Roland sur la prévention des chutes

- l’atelier culinaire du jeudi a rassemblé des seniors et des enfants de maternelle pour réaliser des desserts

- la dictée proposée le vendredi reprenait un texte d’Alain Fournier

- un atelier chant organisé le samedi soir a été encadré par le groupe présent à la Forge

Madame RENIER indique qu’il s’agit d’un beau programme et que cette action est à renouveler. Elle remercie Mesdames BUREAU et DORISON.

Madame DORISON conclut qu’un réseau de personnes âgées participe désormais régulièrement aux activités proposées.

Madame BUREAU ajoute que l’atelier culinaire remporte un vrai succès et que les participants demandent que ce type d’activité soit organisé régulièrement. Madame RENIER confirme que cet atelier peut redonner l’envie de cuisiner à des personnes âgées seules qui se sont désintéressées de la cuisine.

5/ Madame BUREAU rend compte de l’activité organisée sur le marché dans le cadre de l’opération **« Octobre Rose »**. Le docteur Maria et Madame Bonnerot ont apporté les renseignements au niveau médical et les gens ont bien participé puisqu’une recette de 266 € pourra être versée à la lutte contre le cancer du sein.

6/ Madame BUREAU annonce également la tenue d’une **conférence sur Alzheimer le 26 Novembre 2018 à 14 h 30**, organisée par l’association France Alzheimer et destinée plus particulièrement aux aidants. Cette conférence se déroulera à la Maison de Services Au Public.

7/ Madame DORISON indique que le **Thé Dansant** du Centre communal d’action sociale aura lieu le 4 novembre prochain.

8/ Madame RENIER indique que le **Marché de Noël** se tiendra cette année encore aux mêmes dates que le Téléthon, les 7 et 8 décembre 2018. Les commerçants ne souhaitent pas déplacer le marché hebdomadaire, ils organiseront donc le Marché de Noël sur le centre de la place Adrien Arnoux et le Téléthon sera installé sur la placette à côté du grand sapin.

9/ Madame le Maire communique ensuite le **calendrier des manifestations à venir** :

Sam 27 10 h 00 – 18 h 00 Salon du polar – Office de Tourisme / Commune d’Aubigny-sur-Nère – Château des Stuarts

 Une quinzaine d’auteurs seront présents, un film d’animation sera projeté à l’Atomic et un film policier à Argent/Sauldre, une scène de crime sera reproduite dans le château, la gendarmerie expliquera le travail sur une scène de crime.

Sam 27 dim 28

 Journée Salon des Antiquaires – Rotary Club Aubigny Argent – Salle des fêtes

NOVEMBRE

Sam 3 20 h 30 Danse « Les Soirées What You Want ? » du centre chorégraphique national de Tours – Commune d’Aubigny-sur-Nère – La Forge

Dim 4 15 h 00 Thé dansant – Centre Communal d’Action Sociale – Salle des fêtes

Ven 9 9 h 00 – 17 h 00 Forum des Métiers – Salle des fêtes

 - 9 h à 12 h 00 : Accueil des élèves du Collège

 - 14 h 30 à 17 h 00 : Job dating

Sam 10 20 h 00 Loto – ACA Rugby – Salle des fêtes

Dim 11 100ème anniversaire de l’Armistice de 1918 :

 8 h 50 - départ d’une délégation en car au Carré Militaire du cimetière

 10 h 30 - rassemblement sous le porche de l’église pour se rendre au Monument aux morts

 Monsieur CHAUSSERON indique qu’à ce jour, la commune a reçu une cinquantaine d’inscriptions pour former la chaîne humaine composée de cent personnes représentant chacune une année de naissance allant de 1919 à 2018 : 38 Albiniens dont 3 de l’Ehpad, 9 de Sainte-Montaine, 5 de Ménétréol/Sauldre et aucun d’Oizon.

 Il remercie les membres du Conseil municipal qui ont relayé l’information et les personnes présentes dans le public qui se sont déjà inscrites. Il ajoute qu’il tient à disposition les années manquantes et précise que les décennies 70 – 80 et 90 sont quasi-désertes alors que les deux années extrêmes sont représentées.

 11 h 00 – 15 h 00 Cross des étangs – Athlétic Club Aubigny Argent – Parc des sports

Sam 17 20 h 30 Humour musical « Amapola Quartet et Maria Dolores » - Commune d’Aubigny-sur-Nère – La Forge

Dim 18 15 h 00 Théâtre – Club de l’Amitié – Salle des fêtes

Du mar 20 au jeu 22

 Journée Bourse aux jouets – Association des Familles d’Aubigny et du Cher Nord – Salle des fêtes

Sam 24 20 h 30 Soirée dansante – Association Jedinstvo – Salle des fêtes

Dim 25 13 h 00 Loto – ESA Tennis – Salle des fêtes

Lun 26 14 h 30 Conférence « Mieux vivre avec Alzheimer » à la MSAP

* **Calendrier des réunions :**

- Jeudi 22 Novembre 2018 à 20 h 00

- Jeudi 29 Novembre 2018 à 20 h 30

10/ Madame le Maire donne lecture d’une carte adressée au Conseil municipal transmettant des **remerciements pour le fleurissement et la propreté de la ville**, sans oublier de féliciter les agents communaux en charge de ces travaux.

Madame DAUGU confirme qu’en général Aubigny est très propre mais elle souligne la saleté qu’elle a constatée samedi rue du Prieuré avec la présence d’un grand nombre de mégots.

Madame RENIER répond que la ville est moins propre, que certains commerçants ne nettoient pas devant leur boutique et qu’un commerçant du marché laisse également l’espace sale. Elle ajoute qu’une auto-laveuse pourrait être efficace, il pourrait s’agir d’une location de matériel. Une inscription pourrait être proposée au prochain budget et une convention avec Isa Groupe pourrait être signée pour la mise à disposition du personnel nécessaire.

Monsieur TURPIN ajoute que les gens ne sont pas raisonnables, un problème est également rencontré avec les déjections canines, les promeneurs ne prennent pas uniquement les pochettes dont ils ont besoin dans le distributeur gratuit mais le vide régulièrement.

Madame DAUGU indique que certaines villes mènent des campagnes dissuasives contre les mégots mais elle n’en connaît pas l’efficacité.

11/ Madame DAUGU rappelle qu’elle avait abordé le **problème de poubelles** rencontré par les habitants autour de Butagaz en raison des travaux. Elle indique que les éboueurs ne sont toujours pas passés à ce jour et qu’elle craint que des animaux éventrent les sacs.

Monsieur TURPIN indique que le responsable de l’entreprise intervenant sur ce chantier s’est engagé à intervenir cet après-midi. Les travaux doivent encore durer une quinzaine de jours.

12/ Madame le Maire explique que la **grille d’entrée de la cour de la mairie côté bibliothèque est fermée le temps des travaux** de rénovation du château, par sécurité. Elle sollicite qu’une allée soit aménagée pour permettre aux personnes à mobilité réduite d’accéder aux services par le côté de la place Paul Lasnier.

13/ Madame RENIER indique que dans le cadre de la déviation mise en place durant les travaux avenue du Parc des Sports, des coussins berlinois ont été positionnés rue des Marnières et que le portique situé au gué du Moulin du Bois est remonté toutes les semaines. Une réunion a eu lieu avec les riverains de **l’avenue du Parc des Sports** pour leur proposer de ne pas attendre le mois de mars pour démarrer la deuxième tranche de travaux mais d’enchaîner dès le mois de janvier. Les riverains ont été favorables à cette proposition. Le Conseil départemental a été interrogé sur la possibilité d’intervenir sur cette période.

-

Aucune autre question n’étant soulevée, la séance est levée.